

**AFFICHAGE PERMANENT  
NE PAS ENLEVER**

FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE L'HERAULT  
Parc d'Activités La Peyrière  
11, Rue Robert Schuman  
34433 ST JEAN-de-VEDAS CEDEX  
Tél. 04 67 42 41 55 - Fax: 04 67 42 66 17

# DÉCLARATION ANNUELLE DE PIÉGEAGE

Selon article 11 de l'arrêté ministériel du 23 mai 1994 modifié (Police de la chasse).

Je soussigné :

NOM et Prénom : ..... H. E. N. R. Y ..... Jean

Profession : ..... Bricolage ..... C. H. U.

Adresse : ..... 4 Rue Georges

..... Montpellier

Propriétaire  Possesseur  Fermier. (rayer les mentions inutiles).

déclare procéder à la destruction des nuisibles par le piégeage sur la commune de :

**MOTIFS :**

- nuisibles en surnombre ..... Renard ..... faucon ..... Belette ..... Pie

..... Damaune ..... La famille de ..... Vailbouques

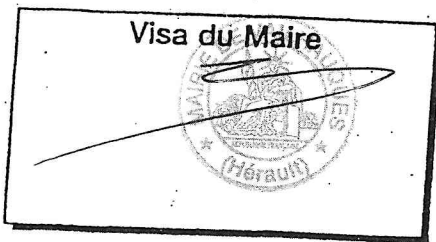
La destruction sera effectuée à l'aide des pièges suivants :

..... Collet à ongles ..... Cage à Pie

..... Balleterie ..... Cage

pour la période du 05.03.14 au 31.06.2014

par M. H. E. N. R. Y ..... Jean ..... , piégeur agréé sous le N° 345.2039...



Fait en quatre exemplaires

A. Champollier... le 05.03.2014...

- 1 exemplaire pour le Maire
- 1 exemplaire pour le Déclarant
- 1 exemplaire pour la Préfecture
- 1 exemplaire pour la Fédération
- 1 ex. pour la DDAF